

Enveloppe

Dossier, pochette ou emballage utilisé pour y glisser des renseignements ou des biens de nature délicate.

Étiquette

Étiquette indiquant le nom et l'adresse de l'expéditeur ou du destinataire prévu, apposée sur la sacoche de sécurité lorsque celle-ci est utilisée pour le transport de renseignements ou de biens de nature délicate.

EXT-34

Bordereau de transmission utilisé lorsqu'une signature est requise pour accuser réception du document ou quand l'expéditeur veut garder une preuve indiquant que le document en question a été expédié.

EXT-106

Étiquette gommée rouge utilisée sur les enveloppes pour indiquer la cote de sécurité ou de classification et l'adresse du destinataire.

MAECI

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international.

NON CLASSIFIÉ

Renseignement de nature non délicate ne nécessitant aucune des mesures de protection associées aux renseignements désignés ou classifiés.

PROTÉGÉ

Mention utilisée pour décrire les renseignements de nature délicate dont la divulgation risquerait vraisemblablement de causer un préjudice à des intérêts autre que l'intérêt national, et dont le Ministère est responsable. Il existe trois niveaux : A, B ou C, selon la gravité du préjudice que peut entraîner la divulgation des renseignements en question.

PROTÉGÉ «A»

Mention s'appliquant aux renseignements de nature peu délicate, dont une atteinte à l'intégrité risquerait vraisemblablement causer des préjudices (p. ex. : numéros d'assurance sociale, contrats).